

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation
- Vu le code de la santé publique
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 39 dans sa rédaction issue de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Vu le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- Vu l'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- Vu l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Vu les articles D636-1 à D636-17 du code de l'éducation relatifs aux études d'audioprothèse, livre VI, titre III, chapitre VI, section 1
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- Vu l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- Vu l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil
- Vu les modalités de contrôle des connaissances de la Licence Sciences pour la Santé (parcours audioprothèse, parcours ergothérapie, parcours manipulateur d'électroradiologie médicale, parcours orthoptie, parcours pédicure-podologue, parcours psychomotricité)

ARRÊTE

Le jury des épreuves comptant pour l'examen sanctionnant le 2^{ème} semestre de la 1^{ère} Année des études en vue de l'obtention :

- de la Licence Sciences pour la Santé - **parcours audioprothèse, parcours ergothérapie, parcours manipulateur d'électroradiologie médicale, parcours orthoptie, parcours pédicure-podologue et parcours psychomotricité**
- des diplômes d'Etat d'audioprothèse, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue, de psychomotricien et du certificat de capacité d'orthoptiste

est composé comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Membres du jury :

✓ Madame le Professeur Monique COURTADE-SAÏDI, <u>Présidente</u>	PU-PH
✓ Monsieur le Professeur Elie SERRANO	PU-PH
✓ Monsieur le Professeur Guillaume de BONNECAZE	PU-PH
✓ Monsieur le Docteur David GASQ	MCU-PH
✓ Monsieur le Professeur Xavier de BOISSEZON	PU-PH
✓ Madame le Professeur Marie-Eve ROUGE-BUGAT	PU-PH
✓ Monsieur le Professeur Raphaël LOPEZ	PU-PH
✓ Monsieur le Professeur Guillaume MOULIS	MCU-PH
✓ Monsieur André WEIDER, <u>Co-Président</u>	Directeur des instituts IFE IFMEM IFPP
✓ Monsieur Jean-Michel CAIRE	Responsable pédagogique IFE, Cadre supérieur de Santé
✓ Monsieur Alfredo LETELIER	Référent pédagogique IFE, Professionnel
✓ Madame Claire VILLEPINTE	Référente pédagogique IFE, Professionnelle
✓ Madame Françoise COPETTI	Responsable pédagogique IFMEM, Cadre supérieur de Santé
✓ Madame Aurélie BUILLES-LAURENT	Formatrice IFMEM, Cadre de Santé
✓ Monsieur Thierry BUSCATO	Formateur IFMEM, Cadre de Santé
✓ Monsieur Yannick ESCALLE	Responsable pédagogique IFPP, Cadre supérieur de Santé
✓ Madame Jessica TRILLOT	Référente pédagogique IFPP, Professionnelle
✓ Monsieur le Professeur Mathieu MARX	Responsable de formation audioprothèse, PU-PH
✓ Madame Mariam ALZAHER	Responsable pédagogique audioprothèse, Phd
✓ Monsieur Arnaud LE PADELLEC	Responsable pédagogique audioprothèse, MCU
✓ Monsieur le Professeur Vincent SOLER	Responsable de formation orthoptie, PU-PH
✓ Madame Valérie DUCRET	Formatrice orthoptie, Professionnelle
✓ Madame Brigitte GAJAN	Responsable pédagogique orthoptie, Professionnelle
✓ Monsieur Jérôme MARQUET-DOLÉAC	Responsable de formation Psychomotricité, Professionnel
✓ Madame Agnès LAURENT	Responsable pédagogique Psychomotricité, Professionnelle
✓ Monsieur Régis SOPPELSA	Responsable pédagogique Psychomotricité, Professionnel

Toulouse, le 31 janvier 2022

Le Président de l'Université,



Jean-Marc BROTO
Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par délégation,
La Vice-Présidente de la CFVU

Fabienne ALARY